

Le Conseil fédéral prié de revoir sa taxe militaire

ARMÉE Trois conseillers nationaux demandent des précisions sur la nouvelle loi. Certains effets étaient manifestement imprévus.

«L'interprétation de la nouvelle loi correspond-elle à la volonté du Parlement?» La question est posée par la conseillère nationale Lisa Mazzone (Verts/GE) après que les effets des modifications de perception de la taxe militaire sont apparus («20 minutes» du 9 mai). En cause: les hommes naturalisés. Avant, ils la payaient jusqu'à 30 ans. Nombre d'entre eux, âgés de 31 à 37 ans, sont rattrapés cette année afin qu'ils s'acquittent de 11 taxes (lire encadré).

L'élue écologiste, qui s'était abstenue lors du vote, est re-

Grands perdants

Ceux qui ont obtenu la nationalité suisse par naturalisation sont les plus impactés par la réforme. Certains sont même dans une situation pour le moins absurde. S'ils ont été naturalisés après 25 ans, il ne leur est plus possible de servir sous les drapeaux. Mais ils sont soumis à la taxe, sans aucune alternative. Exemple: un étranger naturalisé à 31 ans devra s'acquitter jusqu'à l'âge de 37 ans de la taxe d'exemption de l'obligation de servir... alors qu'il n'est même pas appelé à servir.

jointe par deux collègues qui avaient accepté la loi. Guillaume Barazzone (PDC/GE) et Mathias Reynard (PS/VS) sont intervenus avec elle lors d'un tir groupé au Parlement jeudi



Les naturalisés âgés de 31 à 37 ans sont désavantagés. -KEY

dernier. «Il y a un vrai problème d'application de la loi. Personne n'avait parlé de rétroactivité ni des cas des personnes naturalisées lors de la préparation du texte et avant

le vote du Parlement», s'étonne Mathias Reynard. Pour lui, taxer à nouveau des personnes qui avaient rempli leurs obligations militaires n'est pas acceptable. «Avec cette révision, les informations qui leur avaient été données lors de leur naturalisation deviennent erronées. C'est injuste et contraire à l'esprit de la loi», assure-t-il.

«Il n'y a pas de rétroactivité, conteste Joel Weibel, porte-parole de l'Administration fédérale des contributions. Mais les personnes naturalisées après 25 ans et qui n'ont pas pu effectuer leur service militaire sont à nouveau soumises à la taxe jusqu'à 37 ans au maximum.» Le Conseil fédéral devrait répondre aux questions des trois parlementaires dans le courant de l'été. -YANNICK WEBER

20 secondes



Jusque devant un juge

ZURICH Aucun accord n'a été trouvé entre Pascal Broulis et Tamedia, éditeur de «20 minutes», dans le cadre de l'action civile menée par le conseiller d'Etat vaudois contre un journaliste du «Tages-Anzeiger» pour atteinte à la personnalité. La justice va être saisie pour trancher.

Fringues sous la loupe

LAUSANNE Nos vêtements transportent des produits chimiques qui pourraient avoir un impact sur la santé publique. L'EPFL a publié hier une étude sur la question et suggère plus de transparence dans l'étiquetage des articles.

Clap de fin chez Tamoil

COLLONBEY (VS) La raffinerie sera bien démantelée et assainie d'ici à 2028. Propriétaire des lieux, Tamoil Suisse a confirmé hier que ses activités ne redémarreront pas. Depuis la fermeture du site en 2015, des spéculations existaient quant à son avenir.

Une noyade élucidée

SAINT-GALL L'homme retrouvé mort le 1er mai dernier dans le lac de Constance était un Érythréen de 24 ans, a annoncé la police hier. Il avait disparu le 5 avril et n'aurait pas été victime d'un crime, a-t-elle encore précisé.

Ils refourguaient leur trésor aux coiffeurs

ZURICH Deux Irakiens ont tenté de passer la frontière germano-suisse en douce avec une camionnette remplie de produits pour coiffeurs, lundi vers 1h, a indiqué hier l'Administration fédérale des douanes. Le matériel était destiné

à différents salons zurichois. Le véhicule contenait 2 tonnes de shampooing, spray et autre mousse à raser ainsi que plus de 5000 doses de gel et de cire coiffante. Il était en outre surchargé, dépassant de 1,3 tonne la limite de poids.

Lecteur reporter



Un pilote meurt dans la carcasse en feu de son avion

Un petit avion s'est écrasé hier peu après son décollage de l'aérodrome de Birrfeld, sur la commune de Lupfig (AG). Son pilote, expérimenté,

n'a pas survécu. L'homme a perdu le contrôle de son appareil peu après 17h 15 et l'avion a soudain chuté à la verticale avant de prendre

feu dans un champ non loin de l'autoroute A1. Les pompiers ont éteint l'incendie de ce qui n'est plus qu'un tas de ferraille, a indiqué la police.

Planche à voile fatale sur le lac

Un véliplanchiste de 43 ans est décédé lundi au large de Vevey (VD), a précisé hier la police. L'alerte a été donnée vers 16h 45. La victime venait d'être découverte inanimée après avoir chuté de sa planche. Un kitesurfeur lui a porté secours et l'a hissée sur sa planche. L'équipage d'une société de sauvetage est intervenu, mais l'homme est mort sur place.

Convoyeur rançonné: gros coup de filet

SUISSE/FRANCE Quinze personnes ont été arrêtées hier en lien avec le rocambolesque braquage de février 2018. La fille d'un convoyeur de fonds avait été enlevée par de faux plombiers, et forcée de demander à son père de coopérer. Il avait alors remis 10 à 15 millions de francs aux voleurs sur un parking à Chavornay (VD). La femme de 22 ans avait été retrouvée au bord d'une route

dans l'Ain (F). Deux millions avaient ensuite été récupérés à Lyon, chez un homme désormais en prison. Hier, treize personnes ont été arrêtées en France et deux en Suisse. Certaines sont connues pour grand banditisme. Un suspect s'est brisé une membre en se jetant d'une fenêtre pour échapper à la police. Une arme et de l'argent ont été découverts chez lui. -ATS